



FSU
Vaucluse

Déclaration préalable de la FSU – CDEN du 17 février 2014

Introduction sur le contexte général

Avant d'aborder le sujet des rythmes scolaires, la FSU84 veut, dans un cadre tel que le CDEN, évoquer 2 points d'actualité du contexte politique et social général. Même si nous allons le faire très rapidement, leur gravité nous y oblige.

Il s'agit tout d'abord des attaques menées par les partisans d'un ordre moral réactionnaire, contre l'Ecole publique, notamment autour des questions de genre.

Des groupes politiques, des journalistes, des personnalités politiques de droite ou d'extrême droite cherchent à manipuler les parents contre les principes d'un enseignement éclairé et contre les enseignants. Ils menacent les liens de confiance devant exister entre parents et enseignants. Ils menacent la bonne marche de l'Education nationale et la laïcité elle-même.

Face à ces attaques, la réaction du ministre de l'EN, même s'il a fait preuve d'une certaine fermeté, nous a semblé insuffisante, disant de façon peu logique que la « théorie » du genre n'existait pas tout en affirmant qu'elle n'était pas enseignée à l'Ecole. Nous voyons là un malaise pour assumer que les *études* de genre, qui ne constituent pas en effet une vague doctrine unique et subjective, et qui n'ont aucun rapport avec les caricatures qui en sont faites, sont incontournables pour toute réflexion rationnelle et scientifique dans plusieurs disciplines. S'il faut bien rassurer les parents, il ne faut pas donner la moindre prise aux idées obscurantistes.

Nous attendons du ministère et des responsables de l'administration de l'EN, une détermination forte, à ne *rien* céder aux tenants d'un ordre moral réactionnaire.

Par ailleurs, la FSU84 voulait réaffirmer ici son opposition à la politique d'austérité poursuivie par l'actuel gouvernement et à la logique de cette politique, à l'idéologie « anti-dépense publique ». Car elle ne peut se poursuivre qu'en s'en prenant de façon toujours plus dure au service et à la fonction publics, y compris dans les ministères jugés prioritaires, comme celui de l'Education Nationale, où nous avons noté pourtant certaines avancées, même limitées.

En effet, ce gouvernement s'est donné comme objectif de réduire de 15 milliards la dépense publique en 2014 et de 50 milliards entre 2015 et 2017, sans se donner les moyens d'accroître les recettes de l'Etat (au moyen d'une fiscalité plus juste et plus efficace). Il prétend même mener une politique de l'offre, que nous contestons d'ailleurs, s'appuyant encore la fiscalité reposant sur les entreprises.

L'idée de gel de l'avancement des fonctionnaires, déjà envisagée en son temps par le ministre de l'EN Luc Chatel, revenue récemment sur la scène médiatico-politique, même si elle a été officiellement rejetée par le ministre de l'EN et le 1er ministre, reste une épée de Damoclès. En effet, elle s'inscrit, presque inévitablement, dans la logique même de l'austérité et des objectifs gouvernementaux de réduction de la dépense publique. Elle serait pour nous un casus belli.

En outre, l'idéologie de la réduction de la dépense publique ne peut que menacer toujours plus les finances des collectivités territoriales et donc leurs capacités d'investissement dans leurs domaines de compétences. Alors que la réforme des rythmes scolaires, par exemple, nécessitera des efforts

importants des municipalités et que sa mise en œuvre révèle les insuffisances qui existent déjà, dans de nombreuses écoles, en terme de locaux notamment.

Conséquences de la réforme des rythmes scolaires pour l'enseignement de l'EPS dans le 2nd degré

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires, nous attirons l'attention du CDEN sur les conséquences dommageables pour l'enseignement de l'EPS, que pourrait entraîner sa mise en œuvre.

En effet, elle pourrait conduire les municipalités à réduire l'accès aux installations sportives pour y effectuer des activités péri-éducatives non obligatoires, dégradant alors les conditions d'enseignement de l'EPS dans les collèges et les lycées (souvent déjà insatisfaisantes). Un enseignement original et essentiel aux élèves des collèges et lycées, et obligatoire.

Nous n'avons pas encore toutes les remontées des établissements, mais des exemples nous montrent que le problème va se poser. Alors que les DGH sont en train d'être discutées dans les CA des établissements et que l'organisation des services de l'EPS nécessite d'être faite souvent plus en amont que les autres.

Ainsi, la Mairie d'Avignon a l'intention de réquisitionner le gymnase utilisé par les lycées de René Char à partir de 16 heures. C'est pourquoi les professeurs d'EPS ont déposé une motion au CA du lycée, le 11 février, alertant sur les vives réactions que susciterait une dégradation des conditions d'enseignement de l'EPS, interpellant les responsables des services de l'EN (Directeur académiques, IPR et Recteur), mais aussi Madame la Maire d'Avignon.

De la même façon, les professeurs d'EPS Anselme Mathieu s'appêtent à déposer une motion au CA, afin de réagir à un courrier de la mairie d'Avignon, en date du 08/01, indiquant que la réforme des rythmes scolaires engendrerait des indisponibilités à partir de 15h30.

Nous savons aussi qu'à Monteux la Mairie entend « réquisitionner » la Halle qui sert actuellement pour quelques créneaux d'EPS au collège Silve.

Nous rappelons que l'arrêt du Conseil d'état du 10/01/94 impose une obligation de résultat aux collectivités territoriales et aux EPLE, pour la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'EPS, qui doit donc avoir un caractère prioritaire.

Nous attendons donc que les mairies veillent à respecter les besoins de l'enseignement de l'EPS et que l'administration de l'EN (chefs d'établissements, DASEN et Rectorat) agissent en ce sens.

Pour promouvoir la qualité de l'EPS, pour défendre les conditions de travail des professeurs d'EPS comme les conditions d'apprentissage de leurs élèves, nous tenions ici, à travers les exemples évoqués, à affirmer la détermination et la vigilance de la FSU et de son syndicat de l'EPS, le SNEP-FSU.

Sur la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré

La FSU estime qu'une réforme des rythmes scolaires est nécessaire au niveau du 1^{er} degré pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos.

Mais elle attend, avec les personnels et les autres acteurs de l'école, que cette réforme soit à la hauteur des exigences pour permettre de conjuguer réussite de tous les élèves sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels.

Malheureusement, à l'observation de l'application de la réforme actuelle dans la minorité des communes qui l'ont déjà adoptée en 2013 au plan national comme au plan départemental, nous déplorons que ce ne soit pas le cas.

Ce jugement n'est pas émis à l'emporte-pièce, il s'appuie sur une enquête nationale organisée par le SNUipp-FSU pour sortir de l'autosatisfaction affichée par l'administration de l'Education Nationale dans les comités de suivi des rythmes tenus au niveau national comme au niveau départemental.

Le SNUipp-FSU a sollicité tous les enseignants et fait appel à leur expertise professionnelle sur le fond et la forme de la réforme. Qu'ils travaillent dans une école où la réforme s'est mise en place en 2013 ou dans une école où elle s'appliquera en 2014.

Les conclusions de cette enquête sont consignées dans un rapport que nous avons remis le 12 février dernier à Monsieur le Préfet et que nous mettons aujourd'hui à disposition de chacune des personnalités, des administrations et des organisations membres du CDEN.

Des enseignements importants peuvent en être tirés sur la mise en place de la réforme en septembre 2013.

De l'avis des enseignants qui se sont exprimés, peu estiment que les conditions d'apprentissage sont plus satisfaisantes pour les élèves grâce aux nouvelles organisations du temps scolaire mises en place. Les nouveaux rythmes scolaires ne montrent pas une efficacité scolaire probante au service des élèves.

En comparaison, la question des effectifs des classes est très souvent avancée comme étant un levier bien plus pertinent, tout comme la mise en place de plus de maîtres que de classes ou le renforcement des RASED, la qualité de la formation continue qui leur est dispensée.

Les enseignants regrettent que souvent la réforme soit dans les faits plus celle du périscolaire que celle du scolaire. Ils regrettent que les questions essentielles, celles qui concernent directement l'activité en classe, aient été occultées par des considérations organisationnelles ou financières concernant le périscolaire.

S'agissant de leurs conditions et de leur temps de travail, la majorité des collègues appliquant la réforme déclarent avoir des conditions de travail dégradées.

- Leur temps de travail a augmenté, ils ont la sensation de courir après le temps, ils trouvent que la réforme n'amène pas de possibilités supplémentaires de travailler en équipe voire, que la situation se dégrade.

- Par un nombre important de collègues, les temps d'animation pédagogique placés le mercredi après-midi ou en fin de journée sont pointés comme épuisants et inefficaces.

- Leurs conditions de travail sont dégradées quand les locaux scolaires sont occupés par les TAP (Temps d'activité périscolaire) compliquant ainsi l'organisation du travail de chacun et de l'équipe. La classe n'est pas un "poste de travail" classique parce qu'elle est aussi un lieu de vie, de travail scolaire pour les élèves comme pour les enseignants, et qu'à ce titre elle mérite une attention particulière. Envisager des activités en arts plastiques ou en sciences notamment, implique la permanence d'installations sur un temps long.

- Les directrices et directeurs ont à assurer de nouvelles tâches (réunions, lien avec les partenaires, organisation de la mise en oeuvre ...) alors que leur charge de travail est déjà très lourde.

- Aller à l'école une fois de plus par semaine a des conséquences dans la vie personnelle des enseignants : trajets supplémentaires parfois coûteux financièrement mais aussi en « temps perdu », gardes d'enfants ajoutées... Ce sont des facteurs sensibles dans un contexte de gel des salaires, de

situation matérielle dégradée. D'autant que le gouvernement vient de supprimer une part des CESU (chèques emplois services universels).

- La situation des enseignants remplaçants et en compléments de service est aussi complexe : dans des zones où des écoles travaillent sur 9 demi-journées avec des horaires variables, le temps de service hebdomadaire peut devenir fluctuant.

Nous dénonçons ces conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (Remplaçants, décharge de service...)

Dans les effets induits par la mise en place de la réforme des rythmes, le temps de travail des personnels communaux pendant le temps scolaire est parfois revu à la baisse.

Pour des raisons financières, dans certaines communes, les Atsem sont appelées à intervenir sur les activités périscolaires, il arrive que cela se fasse au détriment de leur temps de présence en classe. Pourtant la présence des personnels ATSEM dans les classes maternelles est indispensable et ne doit en rien diminué.

De même les éducateurs sportifs intervenant en co-éducation sur le temps scolaire interviennent désormais parfois uniquement sur le périscolaire.

C'est dommage car c'est le temps scolaire qu'il faut privilégier.

Dans l'enquête menée par le SNUipp-FSU sur les modifications de rythmes scolaires mises en place, des enseignants témoignent de réussites.

Il apparaît qu'elles correspondent à des caractéristiques précises :

- elles sont le fruit d'un travail de concertation approfondie,
- d'une prise en compte de l'avis des enseignants,
- dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du périscolaire,
- mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles

Le SNUipp-FSU regrette que des enseignements des travers et des réussites de la mise en place des rythmes en 2013 n'aient pas été tirés de ces expériences pour accompagner les enseignants, les parents et les mairies qui devaient réfléchir à la réforme pour 2014.

C'est le rôle qui est assigné aux comités de suivi des rythmes. Malheureusement en Vaucluse, il ne s'est réuni pour la première fois que le 15 janvier dernier et la séance suivie n'a pas été à la hauteur des attentes. L'absence de réels échanges concrets sur les projets d'horaires scolaires en place et à venir, rendus possibles par la présentation de documents de travail par l'administration, a empêché de pouvoir orienter les municipalités, les parents et les enseignants vers plus de concertation et de considération de l'expertise des enseignants.

Car, si la majorité des enseignants ont été associés à la réflexion sur les nouveaux rythmes, tous n'ont pas été écoutés à l'arrivée.

Il apparaît même que certains n'ont pas été consultés du tout. Etant juste invités à des réunions d'information, puis tout simplement été écartés des réflexions, voire ignorés.

Des collègues expriment un sentiment de frustration au moment où les mairies déposent leur POTS.

Les collègues sont d'autant plus déçus lorsqu'ils ont eu le sentiment d'être abandonnés par l'institution. Lorsqu'ils découvraient que le décret ministériel donnait la main aux mairies sur la

réforme des rythmes et que leur avis d'experts de terrain, de professionnels ne comptait pas. Voire lorsque la hiérarchie accompagnait les mairies dans leurs projets auxquels les enseignants et les parents étaient conjointement opposés.

Ces oppositions ne se traduisent pas toujours par un refus du projet remonté par la mairie. Car les écoles étaient en attente d'informations ou de décisions qui ne venaient pas, et elles n'ont donc pas réuni de conseil d'école pour donner leur avis ou émettre un projet en opposition à celui de la mairie.

Aujourd'hui, comme des conseils d'écoles n'ont pas encore été réunis, quelles intentions le directeur académique va-t-il pouvoir présenter aux membres du CDEN ?

Pour la FSU, en l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Nous demandons la suspension de sa généralisation.

Nous demandons une réécriture totale du décret. Un nouveau texte de cadrage national fort est indispensable, donnant l'initiative de potentielles dérogations aux conseils d'école pour répondre obligatoirement à l'intérêt du service public d'éducation nationale.

Pour l'heure, nous demandons que le ministère et les DASEN ne valident pas les projets qui ne font pas accord au sein des conseils d'école. Il faut donner la possibilité de reprendre les discussions et de déboucher sur les organisations consensuelles.

Nous demandons à Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse d'arrêter des décisions porteuses de véritables améliorations des conditions d'apprentissage des élèves et respectant les conditions de travail des enseignants. La réforme des rythmes scolaire doit être une réussite éducative et essentiellement cela.